



Glyphosate

Point sur les usages retirés, où les alternatives doivent être mises en place, et les usages restants

Filières	Situations où l'utilisation du glyphosate n'est plus possible Alternatives disponibles	Situations où l'utilisation du glyphosate reste autorisée Conditions d'usage
Grandes cultures	<ul style="list-style-type: none">➤ Labour entre les 2 cultures (intercultures, destruction de jachères et prairies) <p>Labour</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ non labour➤ implantation d'une culture de printemps en sol hydromorphe après un labour d'été ou d'automne <p>Dose annuelle maximale autorisée à 1 080 g par an et par hectare</p> <ul style="list-style-type: none">➤ situations de lutttes obligatoires réglementées (datura, ambroisie, ...) <p>Dose maximale de 2880 g par hectare</p>
Viticulture	<ul style="list-style-type: none">➤ Entre les rangs de vigne <p>Maintien de l'herbe ou le désherbage mécanique</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ sur le rang <p>Dose annuelle maximale autorisée à 450 g de glyphosate par hectare</p> <ul style="list-style-type: none">➤ vignes en forte pente ou en terrasses, sols caillouteux, vigne-mères de porte-greffes (désherbage mécanique n'est pas réalisable) <p>Ne pas dépasser la dose annuelle de 2 160 g de glyphosate par hectare</p>
Arboriculture	<ul style="list-style-type: none">➤ Entre les rangs d'arbres fruitiers <p>Maintien de l'herbe ou le désherbage mécanique</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ sur le rang <p>Dose annuelle maximale autorisée à 900 g de glyphosate par hectare, les applications étant limitées à 40 % de la surface de la parcelle</p> <ul style="list-style-type: none">➤ terrains non mécanisables➤ récolte mécanique des fruits au sol (noix, pommes à cidre...) ou productions de type buissonnant (noisetier, petits fruits) <p>Ne pas dépasser la dose annuelle de 2 160 g de glyphosate par hectare</p>
Maraîchage		Toutes
Ornement		Toutes

- Aujourd'hui, 5 produits sont disponibles sur le marché avec les nouvelles AMM (dont 2 nouvelles homologations*) : GALLUP 360-K*, KRYPT 540*, KYLEO, TOUCHDOWN FORET et TOUCHDOWN SYSTÈME 4. Ces 5 produits doivent donc être appliqués avec les nouvelles règles dès à présent.
- À partir du 16 septembre 2021, toutes les spécialités à base de glyphosate **devront être appliquées avec les nouvelles conditions d'utilisations**, y compris pour les produits dont l'homologation est en cours.
- Un tableau récapitulatif pour tous les produits contenant du glyphosate est disponible en dernière page.

Se référer à l'étiquette du produit pour connaître les usages autorisés et leurs conditions d'utilisation.



On vous accompagne sur les alternatives et la réduction des doses !

Le projet Communiquer Apprendre et Partager sans glyphosate c'est :

- des demi-journées techniques avec des démonstrations de matériels et des témoignages d'agriculteurs
- des fiches techniques

Cliquez sur le logo pour découvrir le projet et les ressources associées

Focus technique : le rôle des adjuvants dans la réduction de dose Retour sur un essai conduit en grandes cultures par la Chambre d'agriculture

L'efficacité des compléments par adjuvants ainsi que des spécialités commerciales à base de glyphosate « générique » à d'autres dites « haut de gamme » a été testée sur un essai en Vendée (GEDA/CAPDL) sur des repousses de blé (+ray grass) et moutarde blanche. Les doses de glyphosate ont été volontairement limitées à 30-40% par rapport à la cible afin de discriminer plus facilement les différentes modalités.

> Efficacité selon cibles

Dans le couvert « blé », ce sont surtout les ray grass qui ont permis de discriminer les efficacités. Pour le couvert de moutarde, aucune modalité avec 508 g/ha de glyphosate n'a permis leur destruction complète.

> Comparaison des adjuvants

Lorsque l'adjuvantation est bénéfique, elle permet dans cet essai de gagner en moyenne jusqu'à 10% d'efficacité. Le gain d'efficacité est assez proche de + 8% à +13%, mis à part LABIN ACIDIFIANT, PHYDEAL et SPARTAN.

Le sulfate d'ammonium contenu dans ACTIMUM et ACIDU se démarque. Cela est certainement en lien avec l'eau utilisée, dure à très dure, comme c'est très souvent le cas en Sud-Vendée. Il est recommandé de tester la dureté de l'eau à l'aide de bandelettes spécifiques. Le sulfate d'ammonium a également un rôle humectant qui est aussi très déterminant surtout si l'hygrométrie devient limitante.

L'acidification de la bouillie via LABIN ACIDIFIANT n'a semble-t-il pas permis d'améliorer l'efficacité du traitement.

Les adjuvants de type « huile » comme ACTIROB B ou à mi-chemin « entre huile et mouillant » comme ACTILANDES TM, DASH HC ou encore de type « mouillant pénétrant » comme GONDOR permettent eux aussi de gagner environ 10% d'efficacité.

Dans cet essai, il semblerait que les adjuvants comportant une partie à base d'acides gras ou dérivés d'acides gras d'origine végétale s'en sortent mieux que les mouillants à base d'amines grasses (SPARTAN, PHYTOP) qui sont pourtant souvent recommandés avec le glyphosate.

> Comparaison « Haut de gamme » et « générique »

Les formulations « haut de gamme » de glyphosate sont certes coûteuses mais apportent à dose équivalente de glyphosate les meilleurs résultats : environ +20% d'efficacité par rapport au glyphosate « générique ». ROUNDUP INNOV se démarque nettement sur graminées et reste très correct sur moutarde. Le ROUNDUP FLASH PLUS est quant à lui plus équilibré sur les 2 flores.

> Conclusion

Il faut donc veiller à bien calculer le coût de l'adjuvantation d'un glyphosate générique pour que cela reste plus compétitif que la spécialité « haut de gamme » solo tout en ayant le moins d'écart d'efficacité. Pour ce dernier point, **l'adjuvantation à base de sulfate d'ammonium est fortement recommandée**, surtout en situation d'eaux dures à très dures.

L'ajout d'un adjuvant type huile ou d'un mouillant pénétrant peut permettre de gagner quelques points d'efficacité supplémentaires mais attention au surcoût.

Fiche réalisée par un groupe de travail issu du Comité Régional Écophyto et Agriculture : Arvalis, CAVAC, CDDM, Chambre d'agriculture Pays de la Loire, DRAAF, FRSEA, UIPP.

Contact :

Adeline Chastrusse, animatrice Écophyto Pays de la Loire
Adeline.chastrusse@pl.chambagri.fr

Action copilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche avec l'appui financier de l'Office français de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto



Situation des produits contenant du glyphosate suite aux décisions prises après intégration des restrictions liées à l'évaluation comparative

source : réalisé par la DGAL avec les informations du registre des décisions Anses et e-phy.

Produit avec nouvelles décisions d'AMM	
Produits avec décisions d'AMM après réexamen	
Produits avec AMM modifiée en attente de réexamen (autre EM)	
Produits avec décisions de retrait après réexamen ou demande firme.	

Nom produit	Seconds noms commerciaux	firme	EMR	substance active	type de décision	date décision	commentaire	date d'application au terrain des restrictions liées à l'évaluation comparative	délai à la distribution	délai à l'utilisation
BARCLAY GALLUP 360-K	BARBARIAN 360-K BURREN 360-K ERLA 360-K GLYFOFLASH 360-K ORMOND 360-K TARTAN 360-K	BARCLAY	France	glyphosate	AMM nouveau produit	30-sept-20	décision d'AMM intégrant les restrictions liées à l'évaluation comparative	30-sept-20		
KRYPT 540	KILKEE KRYPTON TCHAO 540 EXPERT	BARCLAY	France	glyphosate	AMM nouveau produit	30-sept-20	décision d'AMM intégrant les restrictions liées à l'évaluation comparative	30-sept-20		
KYLEO	DARE-DARE MARRAZO	NUFARM	Grèce	Glyphosate 2,4-D	AMM suite réexamen	30-sept-20	décision d'AMM intégrant les restrictions liées à l'évaluation comparative	30-mars-21		
TOUCHDOWN FORET	EXPRIM EV TOUCHDOWN PJT TOUCHDOWN EV	SYNGENTA	France	Glyphosate	AMM suite réexamen	30-sept-20	décision d'AMM intégrant les restrictions liées à l'évaluation comparative	30-mars-21		
TOUCHDOWN SYSTEME 4	EXPRIM TOUCHDOWN QUATTRO	SYNGENTA	France	Glyphosate	AMM suite réexamen	30-sept-20	décision d'AMM intégrant les restrictions liées à l'évaluation comparative	30-mars-21		
TYPHON	AGAVE GLYPHOGAN SPEED PRATIKO SPEED	ADAMA	Grèce	Glyphosate	AMM suite réexamen	16-févr-21	décision d'AMM intégrant les restrictions liées à l'évaluation comparative	16-août-21		
ASTEROIDE	MYLAR	CHEMINOVA	Italie	Glyphosate	modification de l' AMM	16-mars-21	décision modifiant les AMM en vigueur pour intégrer les restrictions liées à l'évaluation comparative	16-sept-21		
CROSSOVER	ROSATE SUPREME 480 TF ISLAND 480 CLASS' ONE 480 FREEWAY 480 SIRLENE CAYENNE HIGHLAND LANDMASTER SUPREME 480 TF	ALBAUGH	Italie	Glyphosate	modification de l' AMM	16-mars-21	décision modifiant les AMM en vigueur pour intégrer les restrictions liées à l'évaluation comparative	16-sept-21		
ENVISION 450 PJT	LANCER MAX SHINAI 450 PJT	CHEMINOVA	Italie	Glyphosate	modification de l' AMM	16-mars-21	décision modifiant les AMM en vigueur pour intégrer les restrictions liées à l'évaluation comparative	16-sept-21		
GIBSON	ENVISION 450 SHINAI 450 EV	CHEMINOVA	Italie	Glyphosate	modification de l' AMM	16-mars-21	décision modifiant les AMM en vigueur pour intégrer les restrictions liées à l'évaluation comparative	16-sept-21		
GLISTER ULTRA 360	GALLUP ST BARBARIAN ST ATHYLLA 360 ALYNIA 360	Sinon EU	Italie	Glyphosate	modification de l' AMM	16-mars-21	décision modifiant les AMM en vigueur pour intégrer les restrictions liées à l'évaluation comparative	16-sept-21		
GLYFOS DAKAR	GLYFOS PROFILE	CHEMINOVA	Italie	Glyphosate	modification de l' AMM	16-mars-21	décision modifiant les AMM en vigueur pour intégrer les restrictions liées à l'évaluation comparative	16-sept-21		
HOCKEY PRO 360	SHADOW PLUS BUGGY 360 POWER NEREE PLUS ROUNDUP MAX 360 RAGTIME GLYCUT PLUS 360 RIVAL II DEFENSA PLUS	MONSANTO-BAYER	Espagne	Glyphosate	modification de l' AMM	16-mars-21	décision modifiant les AMM en vigueur pour intégrer les restrictions liées à l'évaluation comparative	16-sept-21		
ROUNDUP FLASH PLUS	ROUNDUP EVOLUTION BUGGY POWER 450 GLYSOR 450	MONSANTO-BAYER	Espagne	Glyphosate	modification de l' AMM	16-mars-21	décision modifiant les AMM en vigueur pour intégrer les restrictions liées à l'évaluation comparative	16-sept-21		
SOLAR 360 (anciennement SATELITE)	AFRASA 360 GALLUP TF GLYFOFLASH TF ORMOND TF TANKE TARTAN TF BARBARIAN TF	INDUSTRIAS AFRASA	Espagne	Glyphosate	modification de l' AMM	16-mars-21	décision modifiant les AMM en vigueur pour intégrer les restrictions liées à l'évaluation comparative	16-sept-21		
CAZOGLIF 45		M CAZORLA S.	lié à référence GIBSON Italie	Glyphosate	modif commerce parallèle	sans objet	modification liée à la décision GIBSON	16-sept-21		
GLIZORLA 36VERDE		M CAZORLA S.	lié à référence ASTEROIDE Italie	Glyphosate	modif commerce parallèle	sans objet	modification liée à la décision ASTEROIDE	16-sept-21		
GLIZORLA 45VERDE		M CAZORLA S.	lié à référence GIBSON Italie	Glyphosate	modif commerce parallèle	sans objet	modification liée à la décision GIBSON	16-sept-21		
FREEWAY	CLASS'ONE ISLAND ROSATE CLASSIC 360 TF LANDMASTER CLASSIC 360 TF	ALBAUGH	Italie	Glyphosate	retrait	02-févr-21	demande firme		2-août-21	02-févr-22
GLEEFO ECO		SARL HMWC	lié à référence FREEWAY Italie	Glyphosate	retrait	02-févr-21	demande firme (produit de revente)		2-août-21	02-févr-22
VERDYS GOLD	EXPANSIEL FINAL PJT PERENOVER PJT	ALBAUGH	Italie	Glyphosate	retrait	02-févr-21	demande firme		2-août-21	02-févr-22
GLIFOPEC 450 SL	HERCAMPO MONTANA MONTANA 360 NOVTER	SAPEC	France	Glyphosate	retrait	30-sept-20	suite réexamen		30-mars-21	30-sept-21
HELOSATE PLUS	HELOSATE 450 SL STERN 450 FIGARO 450 MADRIGAL 450	HELM AG	France	Glyphosate	retrait	30-sept-20	suite réexamen		30-mars-21	30-sept-21